

Compte-rendu

Lieu : chez Valérie (le 6 mai), Jardins du presbytère (le 21 mai) à Bouvigny.

Membres présents :

M. et Mme DELENGAIGNE, Mme DEMELIN, Mme COVEZ, M. AUFFRET, M. BROUTIN, M. TRIQUET E., M. TRIQUET P., M. VANTOUROUX J.P.

Objet : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

Le 6 mai

1. Dans quelle mesure notre association est-elle concernée ?
2. Dans l'affirmatif, quelle démarche mettre en œuvre ?

Réponse à la question 1

Comme n'importe quelle institution, l'association collecte des informations personnelles sur ses membres, adhérents,

Le Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles concerne **toutes les structures qui rassemblent des "données personnelles"**. Une donnée personnelle correspond à "*toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable [...] directement ou indirectement*".

Un simple nom est donc une donnée personnelle.

De ce fait, une liste de personnes adhérentes d'une association rentre dans le cadre de cette réglementation et doit s'y conformer.

Réponse la question 2

- Nommer un responsable et faire le bilan

La première mission est de **répertorier** et d'**analyser** les données auxquelles l'association a accès.

Quelles autres personnes ont accès à ces données ? Ces personnes ont-elles le droit de les avoir à disposition (engagement à remplir ; voir doc Cnil) ?

Recenser les traitements de données

- Créer un registre de traitement

Ce registre permet de recenser l'**ensemble des données personnelles et de disposer ainsi d'une vue d'ensemble de ce que vous faites.**

- Informer les membres (doc à signer à l'inscription)

En tant qu'association, vous avez le **devoir d'informer vos adhérents** de vos actions.

- Site Internet de l'association

Données sécurisées

Mentions légales (voir Guppy ou charte -Pierre-)

Accès des membres aux données les concernant (c'est déjà le cas : profil modifiable)

Le 21 mai

Analyse des données collectées par l'association à partir d'un tableau préétabli. Pour chaque catégorie - membre BCJ, abonné Lettre info, contact via le site, visiteur du site- les données sont répertoriées :

- les données collectées, les autorisations demandées, les destinataires des données, le niveau de sécurité, la durée et l'utilisation de ces données.

Sont définis ensuite les documents à créer :

Registre de traitement composé de : informations générales, fiches d'activité (une par activité), tableau récapitulatif (voir tableau d'analyse).	Modèle CNIL à adapter
Engagement signé pour les destinataires des données.	A faire
Charte Adhérents à signer à l'inscription (données et profil).	A faire
Site : mettre aux normes RGPD, rendre transparent l'utilisation des cookies et afficher les mentions légales.	Version évaluation prête

Valérie et Pascal se chargent du registre des traitements. Pierre se charge de la charte Adhérents. Gérard préparera l'engagement à signer pour les destinataires des données et mettra en ligne la version adaptée du site.

La séance se termine par l'analyse des Mentions légales qui seront accessibles depuis le site.

Le secrétaire,

G. Broutin